

Afin d'inciter les pays à échanger davantage d'informations se rapportant à des utilisations pacifiques de la biotechnologie, notamment avec des pays en développement, les parties à la Convention ont appelé à une plus grande coopération internationale et salué les efforts déployés pour créer un centre international de mise au point de vaccins. Dans les travaux en cours pour renforcer la CABT, les États continueront de chercher à donner à cette dernière une assise institutionnelle et à élaborer des mesures de vérification. Ils s'efforceront aussi de convaincre d'autres États de la signer.

Par ailleurs, le 8 avril 1991, en application de la résolution 687 de l'ONU, l'Irak a ratifié la CABT. Tout au long de l'année, les installations de ce pays servant à fabriquer ou à entreposer des armes biologiques ont été inspectées. L'Irak effectuait des recherches sur des armes biologiques, à des fins défensives, affirmait-on à Bagdad. On s'est aperçu que son programme de recherche était assez avancé, mais à ce jour, les inspecteurs n'ont pas trouvé trace d'une usine produisant les armes en question.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Le Canada, qui a signé et ratifié la CABT en 1972, participe activement à toutes les conférences d'examen, à l'occasion desquelles il s'associe aux efforts d'autres signataires pour renforcer et consolider la Convention.

Juste avant la dernière de ces conférences, le gouvernement canadien a fait savoir qu'il levait ses réserves au Protocole de Genève s'agissant des armes bactériologiques.¹ Depuis qu'il a signé le Protocole de 1925, le Canada, entre autres pays, émettait une réserve formelle, à savoir qu'il se gardait le droit de riposter avec des armes biologiques ou chimiques si de telles armes étaient utilisées contre sa population. Avec la signature de la CABT, cela devenait problématique, puisqu'il y a contradiction flagrante entre vouloir conserver une telle prérogative et adhérer à une convention qui les interdit. Peu après l'annonce du Canada, la Grande-Bretagne en faisait une similaire.

Dans une allocution d'ouverture à la conférence d'examen, l'ambassadrice du Canada au désarmement, M^{me} Peggy Mason, a défini la position et les objectifs du Canada comme suit :

¹ «Le Canada annule ses réserves au Protocole de Genève», *Le Bulletin du désarmement*, n° 17, automne 1991, p. 20.